Télépilotage d'un aéronef / drone: sensibilisation

RÉF | 9323

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Dans le cadre d'une utilisation privée d'un drone: - exploiter un drone conformément à la législation en vigueur ; - connaître le fonctionnement et l'utilisation d'un drone au niveau technique; - pratiquer en toute sécurité le télépilotage d'un drone.

Programme

Module de base (24 périodes)

Réglementation:
- s'informer sur la réglementation aérienne de base;
- S'informer sur le système de licence de télépilotage (qualifications, privilèges);
- Citer mes éléments constructifs du cadre légal relatif à la protection de la vie privée;
- Expliquer les contraintes liées au vol en plein air.

Droit à l'image:
- Citez les éléments constructifs du cadre légal relatif à laprotection de la vie privée;
- prendre les mesures de sécurité pour soi et pour les tiers

DIY: Do It Yourself:
- UE sensibilisation au télépilotage d'un aéronef/drone

Assemblage d'un drone
- Citer et montrer les éléments constructifs d'un drone et ses systèmes de décollage et d'atterissage;
- monter un drone dit DIY

Pratiquer le vol
- se repérer dans l'espace
- effectuer des manoeuvres avec un drone:
  - analyser les risques,
  - décoller,
  - monter,
  - descendre,
  - tourner sur place,
  - faire des virages,
  - suivre un parcours,
  - atterrir,
  - ...

Pour plus d'informations

Certification(s) visée(s) Attestation de réussite d'une unité d'enseignement (UE) de Promotion sociale

Type de formation Enseignement de promotion sociale

ORGANISATION

Durée 6 semaines

Horaire en soirée 17h50 à 21h30
4 périodes par soirée 1 fois par semaine

Début Octobre 2024 1 fois par an, Octobre.

Coût 100€

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs Avoir au moins 18 ans.
Avoir **au minimum** le *certificat de l'enseignement secondaire inférieur* de plein exercice (CESI ou CESDD) ou
une *équivalence de la Fédération Wallonie-Bruxelles*
ou test d'admission en français et mathématiques du niveau CESI

Remarques

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler Inscrivez-vous en septembre et en octobre (en fonction des places disponibles) sans rendez-vous de 14h30 à 20h30 du lundi au jeudi.

Pour s'informer uniquement

Vous avez plusieurs possibilités, soit :

- Visitez le site de l'école
- Téléphonez à l'organisme

Organisme

École de photographie et de techniques visuelles Agnès Varda
Rue Claessens 57
1020 Laeken
Tél: 02 422 03 60
http://www.ecoledephoto.be

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation